

DECISION DU MAIRE N° 2020/33

OBJET : Contrat de sous-location

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juin 2020 ;

Considérant la nécessité de reloger le Docteur NAYLOR Johanna, médecin généraliste, pendant la durée des travaux du cabinet médical situé 4 rue Jean Jaurès à Saint-Jean-Bonnefonds et propriété de la commune ;

Considérant que le cabinet de kinésithérapie de Madame Sophie BODELET dispose de place suffisante pour accueillir convenablement le cabinet médical pendant cette période ;

Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,

DECIDE

Article 1^{er} : de conclure un contrat de sous-location avec Madame Sophie BODELET, tel que joint à la présente décision.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds,
le 3 septembre 2020

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Marc CHAVANNE